

Lutte contre la mineuse du poireau : essai stratégie de traitement automne 2018

OBJECTIFS DES ESSAIS

En culture de poireau conventionnel, les produits autorisés diminuent, limitant de plus en plus les solutions pour les producteurs.

Actuellement seuls les traitements thrips semblent avoir un effet sur la mineuse. Cependant ces produits ne sont pas homologués contre la mineuse et leurs applications sont de toutes manières limitées.

Cet essai a un double objectif : tester une nouvelle molécule et voir quel placement est le plus efficace contre la mineuse, et voir si une seule application de produit thrips bien placé suffit à lutter contre la mineuse, et ainsi laisser les autres applications autorisées pour la lutte contre le thrips uniquement.

Les produits testés sont le Benevia (cyazypyr) qui a reçu une AMM de 120 jours (du 31/07/2018 au 28/11/2018), et le Success (spinosad) utilisable en agriculture biologique.

MATERIEL ET METHODES

Essai mis en place sur une parcelle conduite en conventionnel.

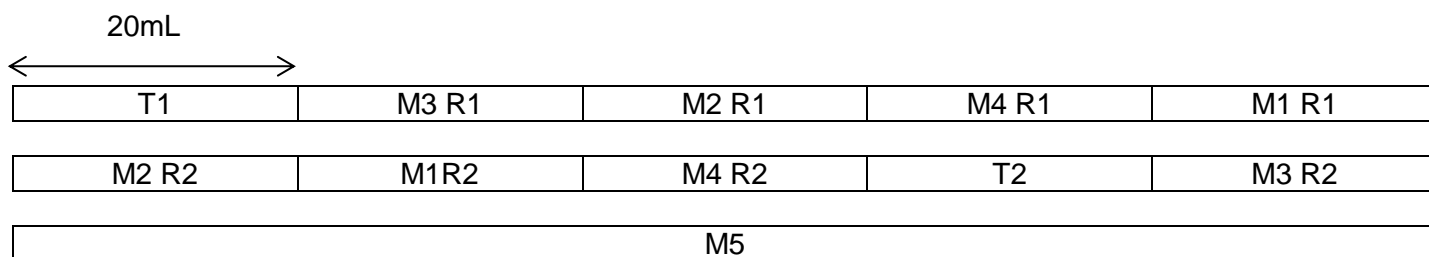
Les essais de 2016 et 2017 ont montré que la mouche mineuse semble avoir un pic d'activité fixe sur les semaines S38 à S40. Les traitements seront déclenchés la seconde semaine du pic d'activité, soit semaine 39.

Modalités		Matière active	Dose produit	Conditions d'application
T	Témoin			Témoin non voilé non traité pour toute la durée de l'essai
M1	Benevia S39-S40	Cyazypyr	0,75 l/ha	1 ^{ère} application S39 puis 2 nd application 7 jours après. Ajout de codacide à 2,5 l/ha
M2	Benevia S39-S41	Cyazypyr	0,75 l/ha	1 ^{ère} application S39 puis 2 nd application 14 jours après. Ajout de codacide à 2,5 l/ha
M3	Success S39	Spinosad	0,2 l/ha	Application en S39.
M4	Success S40	Spinosad	0,2 l/ha	Application en S40.
M5	Producteur			

Plan des essais

Dispositif : 2 répétitions de 20ml de planche par modalité, hormis pour la modalité Producteur qui constitue le reste de la parcelle.

Suivi de l'activité de la mineuse sur ciboulette chaque semaine.



Conduite

Le producteur assure la gestion sanitaire de la parcelle jusqu'au début du vol de mineuse. Puis, pendant 3 semaines, les traitements sont assurés par le CDDL sur la partie de l'essai.

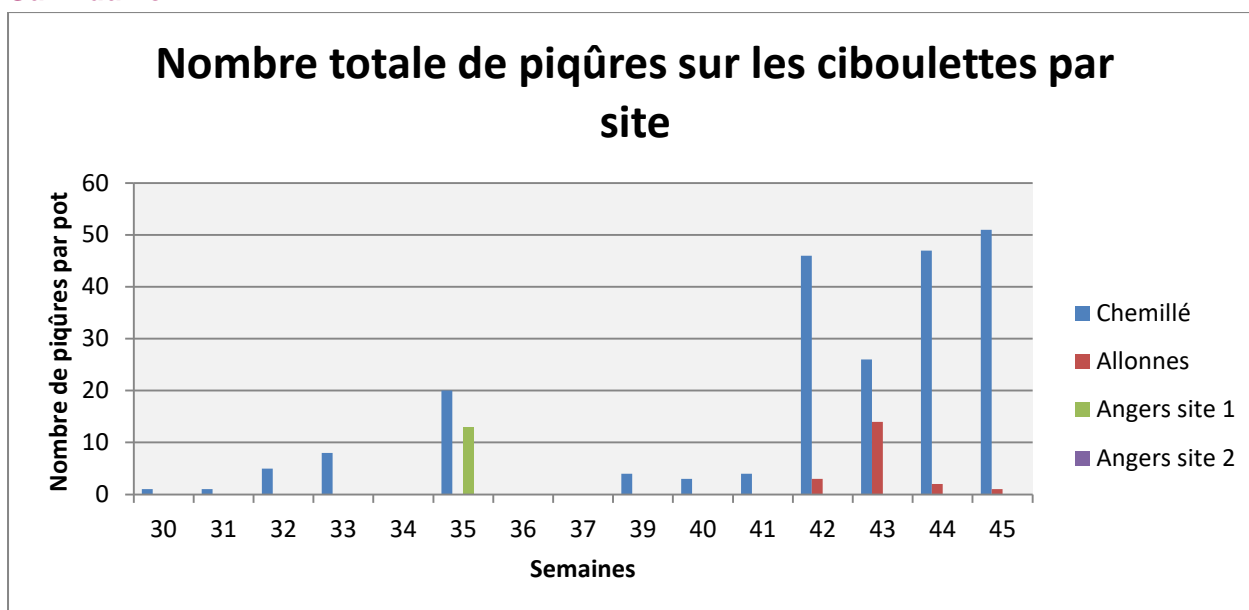
3 semaines après le début d'activité de la mineuse dans la parcelle, le producteur assure de nouveau la gestion sanitaire de l'intégralité de la parcelle.

Notations

A récolte, épluchage normale de 30 poireaux par modalité. Notation sur 3 classes : non commercialisables/piqués/sains.

RESULTATS

Suivi du vol



Notation à récolte

Il n'y a eu aucun dégât observé après épluchage sur les poireaux échantillonnés, même pas sur le témoin, seulement quelques rares galeries superficielles sur les premières feuilles avant parage. La pression a été très faible voire nulle, et ce malgré quelques piqûres observées sur les ciboulettes plantées en bord de l'essai en semaines 42 à 45.

CONCLUSION

L'absence d'attaques de mouche mineuses sur l'essai ne permet pas de conclure sur l'efficacité des traitements.

L'essai sera renouvelé en 2019.